

DES SEMENCES

NON TRAITÉES

AUX NÉONICOTINOÏDES

DANS LES GRANDES CULTURES :

POURQUOI PAS ?



Québec 

LE SAVIEZ-VOUS ?

La quantité des insectes ravageurs des semis est généralement faible dans les grandes cultures.

- C'est ce que nous indiquent les résultats d'une recherche menée par le Centre de recherche sur les grains (CÉROM) et les observations du Réseau d'avertissements phytosanitaires.
- Dans le projet du CÉROM effectué en Montérégie en 2012 et en 2013, sur des sols argileux, les rendements associés aux semences de maïs qui n'étaient pas traitées aux néonicotinoïdes se comparaient à ceux des semences traitées.
- Les types de sol, les précédents culturaux de même que les fumiers et les résidus de culture peuvent avoir une incidence sur la présence des ravageurs.

DE PLUS...

La Financière agricole du Québec indemnifiera le producteur agricole pour d'éventuelles pertes non récurrentes liées aux ravageurs des semis à l'égard des superficies assurées à l'assurance-récolte, et ce, **même si les semences n'étaient pas traitées aux néonicotinoïdes.**

DES SEMENCES NON TRAITÉES : UN CHOIX JUDICIEUX !

POUR VOTRE SANTÉ

- Évite une exposition inutile aux poussières des néonicotinoïdes.

POUR L'ENVIRONNEMENT

- Réduit l'exposition des pollinisateurs, notamment des abeilles, aux néonicotinoïdes ;
- Réduit la présence de néonicotinoïdes dans l'eau des rivières et des lacs.

POUR PRENDRE UNE DÉCISION ÉCLAIRÉE, INFORMEZ-VOUS !

- Vous avez des questions sur les dommages que peuvent causer les ravageurs des semis dans votre exploitation ? Parlez-en à un conseiller en grandes cultures ou en agroenvironnement ou à votre fournisseur d'intrants.
- Avant d'acheter vos semences, assurez-vous de connaître certains éléments importants (par exemple, les particularités de vos champs de même que leur historique) et, au besoin, procédez à un dépistage des ravageurs des semis.

POUR LUTTER CONTRE LES INSECTES RAVAGEURS DES SEMIS

- Les méthodes préventives et les techniques de lutte peuvent varier selon l'ennemi visé. À ce sujet, consultez le « Guide des ravageurs de sol en grandes cultures » publié par le CÉROM.
- Quelques actions toutes simples sont à votre portée : gérer les résidus de cultures et le moment d'application du fumier, contrôler les mauvaises herbes, effectuer une rotation des cultures, etc.

DES SEMENCES TRAITÉES SONT NÉCESSAIRES ?

RÉDUISEZ LES RISQUES EN ADOPTANT LES MESURES SUIVANTES :

- Équipez d'un déflecteur, lorsque possible, les semoirs à pression négative (vacuum) ;
- Utilisez un agent lubrifiant qui diminue les émanations de poussière d'insecticides au moment des semis ;
- Adoptez les bonnes méthodes quant à l'utilisation des semences traitées (pour plus ample information, recherchez « Protection des insectes et utilisation responsable des semences traitées » sur le site www.agrireseau.qc.ca).



POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez les documents suivants sur le site Internet www.agrireseau.qc.ca :

« Impact des traitements insecticides de semences sur les insectes ravageurs du sol et sur les paramètres agronomiques dans la culture du maïs grain » CÉROM, 2014 ;

« Bulletin d'information No 24 - 9 décembre 2013 – Bilan du réseau de surveillance des vers fil-de-fer pour les années 2011 à 2013 », Réseau d'avertissements phytosanitaires, 2013 ;

« Guide des ravageurs de sol en grandes cultures », CÉROM, 2013 ;

« Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées », Santé Canada, 2013.

Visitez le site Internet du MAPAQ www.mapaq.gouv.qc.ca/neonicotinoides

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec 

Avec la participation de :
• La Financière agricole